Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation est l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation ;

- d'assurer la coordination des actions humanitaires ;

- d'adopter les plans et stratégies d'intervention ;

- de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement ;

- d'approuver les programmes d'activités et les budgets ;

- d'approuver les rapports annuels d'exécution.